



Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2009-470-1

Autre référence : 2009-470

Ottawa, le 10 août 2009

Avis de demande reçue

Lethbridge (Alberta) Modification à l'article 1

À la suite de son avis de consultation de radiodiffusion 2009-470, le Conseil annonce ce qui suit :

L'article suivant est modifié et les changements sont en caractère gras :

Article 1

Lethbridge (Alberta)
N° de demande 2009-1000-5

Demande présentée par Clear Sky Radio Inc. en vue de modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio commerciale de langue anglaise CJOC-FM Lethbridge en supprimant sa condition de licence relative aux contributions destinées au développement du contenu canadien (DCC) énoncée dans la décision de radiodiffusion 2006-328.

Adresse de la titulaire :

CJOC-FM
400 - 220 Third Avenue South
Lethbridge (Alberta)

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>.